
**Loi n°2025-024/P.R/ autorisant
la ratification du Protocole
additionnel à la Convention
d'Abidjan relatif aux normes et
standards environnementaux
applicables en matière d'exploration et
d'exploitation pétrolière et gazière
offshore, adopté en 2012 et signé par la
Mauritanie, à Abidjan, le 02 juillet 2019
L'Assemblée Nationale a adopté ;
Le Président de la République
promulgue la loi dont la teneur suit :**
Article premier : Le Président de
la République est autorisé à ratifier
le Protocole additionnel à la
Convention

d'Abidjan relatif aux normes et standards environnementaux applicables en matière d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière offshore, adopté en 2012 et signé par la Mauritanie, à Abidjan, le 02 juillet 2019.

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat et publiée au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Fait à Nouakchott, le 25 juin 2025

Mohamed OULD CHEIKH

EL GHAZOUANI

Le Premier Ministre

El Moutar OULD DJAY

La Ministre de

l'Environnement et du

Développement Durable

Messouda Baham Mohamed

LAGHDAF